

**D-2011/437**

**Conservatoire de Bordeaux. Révision des tarifs. Année scolaire 2011/2012. Autorisation. Décision.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20100339 en date du 28 juin 2010, vous avez bien voulu fixer les droits d'inscription du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Pour l'année scolaire 2011/2012, nous vous proposons une actualisation des tarifs modulée en fonction de la collectivité d'origine des élèves, avec une hausse de 3% des droits d'inscription, conformément à la procédure de revalorisation annuelle et en regard des tarifs du conservatoire de Bordeaux comparé aux autres établissements classés « conservatoire à rayonnement régional » sur le territoire national.

Je sou mets donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes, réductions et exonérations applicables, qui s'établissent désormais comme suit :

	<b>Elèves de Bordeaux</b>	<b>Elèves hors Bordeaux</b>
Cursus Traditionnel :	186 €	356 €
Agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints, sur présentation de la carte professionnelle ou tout autre justificatif.		186 €
Elèves inscrits dans les classes d'aménagement d'horaires lycée (AHL) des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce dispositif d'études.		186 €
Elèves des ensembles de pratiques collectives vocales et instrumentales qui ne sont pas déjà inscrits dans l'un des cursus d'études proposés par le Conservatoire		134 €
Elèves auditeurs qui assistent aux cours sans bénéficier d'un enseignement individuel ou collectif.		Exonération
Elèves inscrits dans le cadre de la Formation continuée.	186 €	356 €
Elèves habitant Bordeaux non imposables ou dont les familles sont non imposables (sur présentation d'un justificatif de domicile et de l'avis de non imposition de l'année 2010)	Exonération	/
Elèves des classes à horaires aménagés (CHAM/CHAD) et des classes de préparation au baccalauréat TMD des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce cursus d'études.		Exonération
Personnels du Conservatoire inscrits dans une discipline au titre de leur formation continue, après validation par la Direction du Conservatoire.		Exonération

	<b>Elèves de Bordeaux</b>	<b>Elèves hors Bordeaux</b>
Elèves et étudiants d'autres établissements invités ou en stage, après validation de leur présence par la Direction du Conservatoire dans la limite d'un semestre par an.		Exonération
Elèves et étudiants inscrits ou en stage dans le cadre d'échanges internationaux suivant les modalités des conventions en cours.		Exonération
Anciens élèves du Conservatoire en lien avec leur participation aux scènes publiques après validation par la Direction du Conservatoire, et dans la limite d'un semestre par an.		Exonération

Les droits d'inscription sont exigibles à réception de la facture, émise à l'issue des épreuves des concours d'admission, et ne peuvent être calculés prorata temporis.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 186 € pour l'année scolaire de référence,
- le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au **15 décembre** et au **15 février** de l'année scolaire en cours,
- le non respect de la 1<sup>e</sup> échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Enfin, les droits d'inscription restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2011/2012.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

**M. DUCASSOU.** -

La 437 c'est le tarif d'inscription au Conservatoire Jacques Thibaud pour l'année 2011/2012.

Une évolution de 3% qui nous situe quand même par rapport aux villes d'égale importance très en dessous de la moyenne nationale.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DIEZ

**MME DIEZ.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les tarifs du gaz, de l'électricité, des carburants, etc., tout augmente. Ce sont des produits de consommation.

Le niveau de vie de la plupart de nos concitoyens, lui, n'augmente pas.

S'il est un produit qui doit échapper aux contingences économiques c'est bien la culture, et toute augmentation des tarifs, 3% en l'occurrence, est un frein à l'accès pour tous.

On ne peut se prévaloir d'être moins cher que d'autres villes pour augmenter nos tarifs. Au contraire, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'offrir l'accès au Conservatoire à moindre coût.

Nous voterons contre cette augmentation de 3%.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Contre l'augmentation de 3% des droits d'inscription.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Vote contre du groupe communiste et du groupe socialiste.

Pas d'autres oppositions ?

(Aucune)

TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION 2011/2012 - AUTRES CONSERVATOIRES  
sur la base de cours en cycle 1 avec FM, Chant choral et pratique d'un instrument

<u>VILLE</u>	<u>MINI SELON Q.F.</u>	<u>MAXI.</u>	<u>MOYENNE</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
ANGERS	118	701	409,50	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi</li> <li>✦ Gratuité pour éveil musical et danse initiation, cycle 1 et cycle 2.</li> <li>✦ à partir du 3<sup>e</sup> enfant inscrit, 20% de réduction quelque soit le lieu de résidence</li> </ul>
BAYONNE	111	539	325	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Calcul selon résidence et cursus suivi.</li> <li>✦ Exonération selon Q.F. après étude de dossiers</li> </ul>
NANTES	60	550	441,50	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Calcul selon résidence et cursus suivi.</li> <li>✦ Eveil musique – danse : de 15 € à 138 e selon QF</li> <li>✦ élèves résidant hors Nantes : tarif maximum de chaque série concernée</li> </ul>
POITIERS	11	495	253	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi.</li> </ul>
RENNES	25	548	286,50	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Calcul par Q.F. selon le niveau du cursus suivi.</li> <li>✦ Effort particulier en matière de tarif en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> cycle</li> </ul>
STRASBOURG	330	403	366,50	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Tarif selon résidence et cursus suivi.</li> <li>✦ Tarifs maximums pour cycles supérieurs.</li> <li>✦ Tarif réduit pour les horaires aménagés de Strasbourg et gratuité à partir du 4<sup>e</sup> enfant</li> <li>✦ Système de bourses grâce à 'un budget alloué par la municipalité</li> </ul>
TOULOUSE	90	743	416,50	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Calcul par Q.F. selon résidence et cursus suivi.</li> <li>✦ Gratuité pour les horaires aménagés</li> <li>✦ frais de dossiers obligatoires de 26 €</li> <li>✦ ateliers amateurs et initiation chorale = 54 €</li> <li>✦ Formation adultes : de 107, 50 € à 214 € selon formation</li> </ul>
Moyenne	106,42	568,42	356,92	